

OGM : le prix à payer

Les conséquences
économiques
des cultures OGM
sur les filières sans OGM

GREENPEACE

www.greenpeace.fr

Sommaire

1.

Maïs OGM en France : des risques lourds de conséquences

La *coexistence* est-elle possible ?
A quel prix ?

2.

Des filières menacées ou condamnées

L'émergence d'un double marché du maïs
Maïs biologique : le sursis
Maïs doux : risques de disparition et de délocalisation
Maïs pop corn : un problème d'image

3.

L'expérience du soja : surcoûts liés à des filières tracées

Le « soja tracé » du Paraná
Le soja non OGM a le vent en poupe

4.

Conséquences sur une filière animale : le poulet Label rouge

Sans OGM : un choix de production
Les surcoûts liés aux filières tracées de soja et de maïs
La valorisation par l'étiquetage
Conséquences économiques d'un étiquetage

Conclusion

© Greenpeace France, Octobre 2008

Introduction

Au-delà des risques environnementaux, sanitaires ou des considérations éthiques, l'existence de produits agricoles OGM sur le marché français, à l'importation ou à la culture, a un coût sur les filières agricoles sans OGM : coûts de séparation des filières, de contrôle, d'approvisionnement... En cas de généralisation des cultures d'OGM en France, jusqu'à quand pourra-t-on consommer sans OGM et à quel prix ?

Le Centre de Recherche et d'Etude en Gestion (CREG) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) a étudié ces coûts induits et leurs conséquences. L'étude, réalisée par Julien Milanesi, économiste et chercheur au CREG, a été financée par Greenpeace. Cette note en est un résumé et une interprétation par Greenpeace (l'étude complète est téléchargeable sur : <http://blog.greenpeace.fr/ogm>). Les investigations ont été conduites entre janvier et août 2008 auprès de nombreux acteurs et experts du monde agricole. L'évaluation s'est faite à partir de filières représentatives : maïs conventionnel, maïs biologique, maïs doux et soja pour les filières végétales, poulet Label rouge pour les filières animales.

En France, des OGM sont importés massivement depuis la fin des années 90 à destination de l'alimentation animale. Mais un seul type d'OGM y a été cultivé commercialement, le maïs MON 810, et il a été interdit en 2008. La croissance très rapide des surfaces cultivées les trois années précédentes (500 hectares en 2005, 5 000 ha en 2006 et 22 000 ha en 2007) soulève toutefois de nombreuses interrogations quant à ses conséquences pour les producteurs qui ne veulent pas d'OGM.

L'éclairage sur les risques et les conséquences économiques de l'expansion de ces cultures apporté par cette étude devrait être pris en considération par les autorités françaises et européennes, à plus forte raison dans un pays dont la production agricole vit sur une image de terroir et de qualité.

Parmi les points importants soulevés :

- En cas de généralisation des cultures d'OGM en France, les filières de production sans OGM, en particulier bio, sont vouées à disparaître.
- Une généralisation des cultures d'OGM en France imposerait également un surcoût considérable pour les filières non OGM, qui veulent rester en dessous du seuil d'étiquetage européen.
- Les entreprises des filières non OGM craignent aujourd'hui de disparaître si leurs efforts ne sont pas valorisés, notamment par l'étiquetage.
- La pérennisation et la valorisation d'une filière brésilienne de soja non OGM à destination de l'Europe a permis de faire refluer l'expansion des cultures de soja OGM.

En découlent pour Greenpeace deux recommandations :

- La clause de sauvegarde sur le maïs MON 810 doit être absolument maintenue en France.
- La valorisation par l'étiquetage des produits issus des filières animales sans OGM peut permettre de renforcer ces filières et de ralentir l'expansion des OGM dans le monde.

1. Maïs OGM en France : des risques lourds de conséquences

- Produire du maïs non GM (ayant un taux de présence d'OGM inférieur à 0,9%) est envisageable dans un environnement de maïs GM, à condition de procéder à des changements importants dans les pratiques culturales : tests des lots de semences, nettoyage du matériel, distances d'isolement... Toutefois, le cadre des modélisations n'envisage pas sur une zone donnée une proportion de maïs GM supérieure à 50% ; si cette proportion est dépassée, on ne peut pas affirmer que rester produire en deçà de 0,9% reste possible.

Ces résultats montrent que les productions ayant des cahiers des charges stricts sur les OGM (seuil de présence inférieur à 0,1%) sont amenées à disparaître dans les zones de culture de maïs GM et que celles acceptant un seuil de présence fortuite jusqu'à 0,9% pourraient survivre, avec de nouvelles contraintes. C'est ce que certains appellent la **coexistence**.

A quel prix ?

Produire du maïs non étiqueté GM dans un environnement de cultures GM implique un changement de pratiques agricoles, mais également des efforts importants de traçabilité et de contrôle. S'ajoutent également des pertes à la vente lorsque le seuil de 0,9 % est dépassé. Ces différents coûts sont dépendants de très nombreux facteurs : part de cultures GM dans la zone considérée, taille des champs non GM, conditions climatiques, structure du parcellaire, utilisation et partage du matériel agricole, etc. En fonction de ces paramètres, on aboutit à une fourchette de surcoût de 5 à 37 euros par tonne de maïs non GM.

Ces chiffres sont cependant dépendants de la pression OGM autour des champs de maïs non GM, c'est-à-dire de la proportion de maïs GM et non GM, ainsi que du seuil de présence fortuite toléré. En effet,

plus la part des surfaces plantées en OGM augmente, plus les changements de pratiques agricoles doivent être importants, et donc coûteux. Si la probabilité de pollinisations croisées ou de mélanges dans les machines augmente, les mesures de contrôle doivent également être plus importantes. Un seuil de 0,1% n'est pas atteignable en pratique et rester en dessous du seuil de 0,9% augmente significativement les coûts supportés par l'agriculteur conventionnel ou biologique.

Par ailleurs, l'agriculteur ne pourra se contenter de rester en dessous de 0,9% s'il produit pour une filière alimentaire qui ne veut pas être étiquetée. Des risques de mélange dans la filière existent plus en aval et les acheteurs exigeront des taux plus bas pour garantir en bout de chaîne un taux inférieur à 0,9%. C'est le cas par exemple pour le soja non GM brésilien, que certains importateurs garantissent à 0,5%. Les surcoûts seront alors inévitablement supérieurs.

En amont de la filière, un agriculteur désirant produire un maïs non GM doit pouvoir le faire sans risque de contamination. Comme la filière OGM n'assume pas les coûts qu'elle fait peser aux autres productions, il cherchera à éviter au maximum les contacts entre les deux cultures, contacts qui peuvent s'opérer par l'intermédiaire des machines ou des flux de pollen. L'objectif est alors de réduire le taux de présence fortuite d'OGM dans les cultures non GM en dessous de seuils spécifiques : seuil de détectabilité (0,01%), de détection technique (0,1%) ou d'étiquetage (0,9%). Le respect de ces seuils est la condition indispensable pour que les agriculteurs puissent vendre leur production au prix correspondant à leur choix de production (conventionnelle ou biologique).

La coexistence est-elle possible ?

Les modélisations existantes sur ce sujet, issues principalement du Joint Research Center (JRC) de la Commission européenne, portent sur les risques de pollinisations croisées entre maïs GM et non GM et les risques de mélange de grains dans les machines. Elles aboutissent à deux conclusions essentielles :

- La mise en culture de maïs GM dans une zone de production se traduit nécessairement par la présence, même minime, de maïs GM dans les récoltes de maïs non GM. Le « zéro technique » (soit 0,1% ou 0,01%) est donc inatteignable à partir du moment où du maïs GM est planté dans la même zone, sauf à mettre en place des mesures et précautions extrêmement contraignantes et totalement irréalistes compte tenu des pratiques agricoles actuelles.

ETAPES DES PRODUCTIONS	RISQUES DE PRÉSENCES FORTUITES (TAUX)	MESURES À METTRE EN OEUVRE	
SEMIS	Lots de semences	Inférieur à 0,5% ¹	Test des lots de semence
	Mélanges dans semoirs	Pas de données disponibles	Nettoyage du matériel ou matériel séparé
	Déplacement des semences GM	Dépend des caractéristiques du parcellaire ²	Barrières physiques
	Repousses de plants GM	Risques très limités pour le maïs ³	
CROISSANCE	Pollinisations croisées	Supérieur à 0,1%	Distances d'isolation
		Inférieur à 0,9% sous conditions ⁴	Barrières polliniques
RECOLTE	Mélanges dans moissonneuses et bennes de transport	0% si matériel réservé	Nettoyage du matériel ou matériel séparé
		0,1% si nettoyage des machines	
		0,4% sans nettoyage ⁵	
STOCKAGE	Mélanges dans silos de stockage et résidus dans séchoirs	Pas de données disponibles	Nettoyage des équipements ou équipements séparés

NOTES

- 1 DGCCRF 2006, JRC 2006
- 2 Témoignages d'agriculteurs
- 3 JRC 2002 et 2006
- 4 JRC 2002 et 2006
- 5 JRC 2006, p.32

RISQUES ET MESURES DE PROTECTION

TRAÇABILITÉ

2.

Des filières condamnées



En 2007, sur le marché, le prix de vente du maïs GM était de 15 à 20 euros de moins la tonne que le maïs non GM. Toutefois, cette année-là en France, le maïs a été acheté par les coopératives au même prix, qu'il soit GM ou non GM. Le risque était en effet que les producteurs GM mentent sur leur production afin de bénéficier d'un prix supérieur. Cette péréquation a permis aux coopératives d'éviter à payer des contrôles. Par un effet de vases communicants, une partie de la marge faite sur le maïs traditionnel a donc servi à subventionner la filière OGM...

Greenpeace / Desjardins

Pour évaluer les impacts économiques des OGM sur les cultures non GM, il est essentiel d'analyser la façon dont vont réagir les agriculteurs non GM à ces nouveaux coûts et contraintes. Ceux-ci ne continueront leurs productions non GM que si leurs efforts pour éviter les contaminations sont compensés par un prix supérieur à la vente. **Pour Greenpeace, les producteurs d'OGM ne sont absolument pas rendus responsables des surcoûts qu'ils occasionnent aux agriculteurs conventionnels par leur pratique** : c'est le bien paradoxal régime du pollué payeur qui est mis en œuvre au profit des industries des industriels de l'agrochimie.

L'émergence d'un double marché du maïs

A terme, le marché du maïs devrait se diviser entre un segment GM et un autre non GM. Un prix plus élevé sera payé aux producteurs de cultures non GM pour les inciter à adopter les mesures coûteuses et contraignantes inhérentes à leur production dans un environnement parsemé d'OGM. Ce surcroît de prix est parfois appelé « prime », notamment pour le soja, mais ce vocable est contestable car il légitime l'idée que les cultures GM sont la norme et que ce sont les autres qui doivent s'y conformer. On peut parler de « compensation », dans la mesure où cet argent a vocation à compenser les coûts et les contraintes que doivent supporter les producteurs de cultures non GM.

Il n'en reste pas moins que pour que les acheteurs de maïs, les éleveurs par exemple, acceptent de payer ce prix supérieur, il faudrait que les efforts de la filière puissent être valorisés auprès du consommateur. Dans cette situation asymétrique et injuste, la survie de la filière de maïs non GM n'est possible que si le surcoût qu'elle occasionne peut être *in fine* reporté sur les consommateurs, par l'intermédiaire d'un étiquetage, par exemple. Ce raisonnement ne s'applique toutefois qu'au maïs conventionnel pour lequel les opérateurs tolèrent un taux de présence fortuite inférieur ou égal à 0,9%. Pour d'autres types de culture où le seuil est plus bas, la *coexistence* est impossible et la mise en culture de maïs GM met donc en danger l'existence même de ces activités.

Maïs biologique : le sursis

Du fait de son cahier des charges particulier et des questions économiques qu'il soulève, le cas du maïs bio est exemplaire. Telle qu'elle est perçue aujourd'hui par ses acteurs et ses consommateurs, l'agriculture biologique n'est en effet pas compatible avec une présence d'OGM, même inférieure au seuil d'étiquetage de 0,9%. Compte tenu des résultats des études sur les pollinisations croisées, la présence de maïs génétiquement modifié dans une zone de cultures exclut donc la mise en culture de maïs biologique. La production de maïs biologique est essentielle pour de nombreux éleveurs biologiques, qui devraient faire face à d'importants coûts de substitution si elle venait à disparaître. Ces coûts seraient alors répercutés, en bout de chaîne, sur les prix finaux supportés par les consommateurs.

Dans le cadre de l'étude du CREG, une enquête a été conduite durant les mois de juin et juillet 2008 auprès des agriculteurs ayant cultivé du maïs bio en 2007. Les résultats montrent qu'ils ont été soumis à une pression importante. Un cinquième de l'échantillon a notamment changé de pratiques agricoles afin de se protéger contre d'éventuelles contaminations par des champs voisins. Par ailleurs, le risque de déclassement de la production et le préjudice économique en résultant sont bien réels. Pour un producteur biologique, ce coût est celui de la différence de prix entre le maïs bio et conventionnel, ou entre le maïs bio et le maïs GM, selon le niveau de présence fortuite. Le différentiel de prix entre maïs bio et conventionnel est d'environ 130€ par tonne. Si le maïs bio est déclassé en maïs GM, il faut alors ajouter le différentiel de prix prévisible entre maïs GM et non GM. S'il est de 10€/tonne, la perte peut alors être estimée à 140€/tonne. Par ailleurs, le déclassement est une grave atteinte à l'image du producteur bio et pourrait avoir des répercussions économiques qui vont au-delà du déclassement. Ces éléments aggravants difficilement quantifiables n'ont pas pu être pris en compte, mais n'en sont pas moins réels.

Pour Greenpeace, le risque économique d'une contamination génétique est par conséquent inacceptable pour un agriculteur biologique : il en va de la survie même de son exploitation.

Le danger essentiel que font courir les cultures de maïs GM aux productions de maïs biologique n'est pas seulement celui d'une augmentation du prix, comme pour le maïs conventionnel, mais celui de la disparition même de la filière.

Le devenir de la filière de maïs biologique dépendra à la fois de l'évolution de la réglementation et de son application par les organismes certificateurs, mais également des comportements des producteurs. Les producteurs bio peuvent décider de se conformer au récent règlement européen sur les produits biologiques, qui entrera en vigueur en janvier 2009, et qui tolère jusqu'à 0,9 % de contamination génétique, au risque de décrédibiliser la bio auprès des consommateurs, ou de préserver strictement leur production des OGM en s'imposant de rester sous le seuil de détection (0,1%).

- Garder un seuil strict de 0,1% sur toutes les cultures de maïs bio conduirait à une forte diminution de la production, provoquant des recherches de substituts, sur les exploitations ou par le biais d'achats à l'étranger. Pour la production restant en France, les mesures de protection et de contrôle devraient se renforcer. Dans les deux cas, ceci se traduirait par une hausse importante des coûts, qui se répercutera sur le prix des produits transformés.
- Accepter un seuil de contamination jusqu'à 0,9 % pour les productions bio, moins difficile techniquement et donc moins coûteux, pourrait provoquer une méfiance de la part d'une grande partie des consommateurs et pourrait dévaloriser l'ensemble de la filière biologique.
- Tolérer jusqu'à 0,9% d'OGM pour une partie de la production et adopter un autre label privé garantissant un taux inférieur à 0,1% pour l'autre partie amènerait le marché du maïs bio à se segmenter en deux sous-marchés. Mais combien de producteurs acceptent de produire du « bio OGM » et combien de consommateurs achèteront du « sous-bio » ?

Maïs doux : risques de disparition et de délocalisation

La filière de maïs doux française, qui est la 3^{ème} du secteur au niveau mondial, a adopté une politique de commercialisation et d'étiquetage « sans OGM ». Les producteurs ont en effet choisi de garantir un taux de présence d'OGM inférieur à 0,1%. **En cas de généralisation des cultures de maïs GM en France, les enjeux économiques sur cette filière ne se posent donc pas uniquement en termes de surcoûts générés par les OGM, mais portent sur sa possibilité de survie dans ses caractéristiques actuelles.**

Le maïs doux est vendu par petits lots, mélangé dans les dernières étapes de production ou commercialisé sous forme d'épis. Dans ces conditions, les fabricants ne pourraient pas garantir que leurs lots contiennent tous moins de 0,9% d'OGM si du maïs GM est planté à proximité car il faudrait pour cela qu'ils les testent tous... Ils auraient donc, pour ne pas prendre de risque de sanction, à étiqueter tous leurs lots comme GM. En cas de cultures commerciales de maïs GM, la seule alternative pour les producteurs de maïs doux français sera donc d'isoler au maximum leurs cultures, en France si cela est possible ou à l'étranger (Maroc, Sénégal, Hongrie) comme ils ont d'ailleurs commencé à le faire.

Maïs pop corn : un problème d'image

Le cas du maïs pop-corn est particulier car ses plants ne sont pas pollinisables par les autres variétés de maïs. Cette particularité biologique le protège naturellement des plants de maïs GM qui pourraient être plantés à proximité. Les risques de contamination sont ceux de mélanges dans les machines et dans les installations de stockage. Néanmoins, les industriels du secteur s'inquiètent du risque de perte d'image et de confusion qui pourraient être la conséquence du développement à grande échelle des cultures d'OGM à proximité des lieux de production.



3.

L'expérience du soja : surcoûts liés à des filières tracées

Le soja est la plante la plus répandue dans le monde sous forme de variétés génétiquement modifiées. 58,6 millions d'hectares de soja GM sont cultivés sur la planète, ce qui représente 64% du total des cultures de soja en 2007. La culture de soja génétiquement modifié n'est pas autorisée en Europe, mais l'Europe, fortement déficitaire en protéines végétales, importe de grandes quantités de soja GM. En conséquence la majorité de l'alimentation animale européenne contient du soja GM.

Le soja tracé du Paraná

Certaines filières animales excluent néanmoins l'usage des OGM de l'alimentation de leurs bêtes et cherchent donc à s'approvisionner en soja non GM depuis la fin des années 90. Elles font venir cette matière première principalement de l'Etat du Paraná au Brésil, en payant un surcroît de prix, une « prime » qui compense les efforts de la filière pour garantir un taux de présence d'OGM inférieur à 0,9 ou 0,5% (on parle alors de soja tracé plutôt que de soja non GM). Cette prime est le principal surcoût pesant aujourd'hui sur les productions animales sans OGM. En 2007, sur 4,5 millions de tonnes de soja importées en France, 22% (soit 1 million de tonnes), étaient du soja tracé. La filière de soja tracé du Paraná semblait à même de garantir un approvisionnement en soja GM dans les années à venir, il est essentiel d'en étudier le fonctionnement.

La valorisation des cultures de soja non GM a permis d'inverser la tendance à la généralisation du soja GM dans l'Etat du Paraná.

En 2006 par exemple, la proportion de soja non GM est remontée à 50%, sous le double effet de la prime pour les producteurs de non GM et des royalties demandées par Monsanto sur les productions GM, contribuant à rendre plus attractive économiquement la première culture. A l'été 2007, la proportion de soja non GM était passée à 60% et cette proportion devrait être encore plus forte en 2008 compte tenu du montant qu'ont atteint les primes lors de l'hiver 2007-2008.

Une filière d'avenir ?

Les capacités d'approvisionnement futures et le montant de la prime payée pour accéder à ces protéines tracées inquiètent plusieurs producteurs de poulets rencontrés lors de l'étude. Pourtant, selon des acteurs de cette filière, celle-ci est à même de continuer à approvisionner les producteurs européens en soja tracé (taux inférieur à 0,9% ou 0,5%) à des prix qui ne devraient pas trop évoluer à la hausse sur le moyen-long terme (pour ce qui est de la partie du prix constituée par la « prime »). De plus, l'intérêt des producteurs et des coopératives brésiliens à assurer un approvisionnement de soja non GM, et sans aucun doute à en tirer un avantage économique, vient d'être démontré récemment avec la création d'un consortium brésilien de producteurs de soja non GM, nommé Abrange. Ce consortium regroupe 5 producteurs de soja brésiliens, dont le groupe Amaggi, plus gros producteur de soja mondial, et a pour vocation de pérenniser les filières non GM, y compris dans d'autres états brésiliens, comme le Mato Grosso. Une filière d'approvisionnement en soja non GM indien est par ailleurs en train de se développer.



4.

Conséquences sur une filière animale : le poulet Label rouge

Attentifs à l'image de qualité de leurs produits que ternirait une assimilation avec les organismes génétiquement modifiés, de nombreux éleveurs ont choisi de donner une alimentation sans OGM à leurs animaux. On trouve parmi eux des éleveurs de poulets, mais également des producteurs de porcs, de poissons, de produits AOC, Label rouge et plusieurs marques de distributeurs. Par définition, les produits bio sont également dans ce cas. La production de volailles a été privilégiée par l'étude du CREG. Elle est d'abord celle qui consomme le plus de maïs et de soja, les deux principales matières premières susceptibles d'être GM aujourd'hui. La France est par ailleurs le premier producteur de volailles européen et le cinquième mondial. Cette filière est un secteur important de l'économie nationale : 50 000 salariés et 14 000 éleveurs.

Sans OGM : un choix de production

Le poulet Label rouge est un segment de qualité dans le marché du poulet. La production en Label rouge représentait 16,1% de la production nationale de poulets en 2006. Aucune mention n'est faite dans le mode de production Label rouge sur la nature GM ou non de l'alimentation animale. Le choix d'exclure ou non les produits OGM de l'alimentation animale est donc pris par les organismes de défense et de gestion (ODG), ce qui se traduit par une diversité importante des pratiques entre producteurs. Lorsque le choix est fait d'une alimentation sans OGM, celui-ci est généralement établi comme règle au sein de l'ODG, mais sans être inscrit dans le cahier des charges. Ces producteurs ne peuvent par ailleurs pas communiquer sur l'absence d'aliments GM dans leurs productions, car il leur est souvent impossible de garantir une production 100% sans OGM : le soja du Paraná contient par exemple des traces d'OGM, inférieures à 0,9%. Ils ne veulent pas non plus, pour la plupart, risquer de se trouver pris en défaut, en cas d'augmentation insoutenable du prix des matières

premières non GM ou de leur manque de disponibilité. Aux surcoûts pour un approvisionnement en soja tracé s'ajoutent les coûts de contrôle et les coûts de ségrégation des deux filières d'approvisionnement. Dans le contexte de la hausse des prix des matières premières récemment observée, de nombreux producteurs s'inquiètent de la viabilité d'un mode de production sans OGM. Les surcoûts récents ont été répercutés sur les prix pour les consommateurs. Toutefois, selon plusieurs producteurs, ce report de prix n'a pas été total et n'est pas systématique pour toutes les augmentations de coûts. Les reports doivent en effet se faire entre les différents acteurs de la filière et être acceptés *in fine* par le consommateur.

Les surcoûts liés aux filières tracées de soja et de maïs

L'alimentation des poulets est majoritairement composée de blé, de maïs et de soja. Or, si l'approvisionnement en maïs non GM ne pose aujourd'hui pas de problème en France, il en sera autrement dans les années à venir si des variétés de maïs GM étaient autorisées à la culture. En cas de généralisation de ce type de cultures, une production conséquente de maïs non GM ne pourra subsister que si des régions entières sont réservées à ces cultures ou si un surcroît de prix est payé aux producteurs de maïs tracé non GM pour compenser les coûts et les contraintes de la ségrégation. La première mesure n'étant pas à l'agenda politique, il apparaît que des productions de maïs tracé (avec un taux d'OGM inférieur à 0,9%) ne pourront exister en cas d'autorisation du maïs GM que si le marché se segmente et que si, comme pour le soja, le prix du maïs tracé est supérieur à celui du maïs GM. Dans ce cas de figure, les producteurs de poulet Label rouge désirant poursuivre leur politique d'alimentation sans OGM subiront des surcoûts supplémentaires, de la même nature que ceux évoqués pour l'approvisionnement en soja.



La valorisation par l'étiquetage

Des surcoûts de 2 à 18 centimes le kilo ont été évalués en fonction de 3 scénarii envisageant la plus ou moins forte présence de maïs GM en France et les évolutions de la « prime » de soja non GM (voir scénario intermédiaire dans tableau ci-contre). Les distributeurs n'acceptent pas aujourd'hui des reports de coûts élevés (plus de 3 centimes) s'ils ne peuvent pas les justifier auprès des consommateurs. D'un point de vue économique, la survie de ces productions semble conditionnée à la possibilité de pouvoir en reporter le coût sur le consommateur, qui n'acceptera de payer que s'il est informé. La valorisation commerciale par un étiquetage de leurs efforts d'approvisionnement non OGM est donc réclamée par un certain nombre de producteurs. L'hypothèse de l'étude est qu'il existe une demande pour des produits sans OGM.

Pour Greenpeace, un étiquetage positif des produits issus des filières non GM représente un moyen transitoire et pragmatique pour assurer la pérennité des filières sans OGM et éviter de rendre complices les consommateurs des expansions des cultures GM auxquelles ils sont majoritairement opposés. Il n'en faut pas moins rappeler qu'il est n'est pas juste que ce soit au consommateur de payer le prix de la contamination.

Ce sont bien évidemment les producteurs et les promoteurs d'OGM qui devraient être tenus de payer pour les surcoûts qu'ils occasionnent... Malheureusement, cette question n'a pas été mise sur la table lorsque les autorisations d'OGM ont été accordées. Dix années plus tard, ce sont les consommateurs, les mêmes qui répètent inlassablement depuis des années qu'ils ne veulent pas d'OGM, ou les producteurs qui essaient de travailler dans le respect de l'environnement et de la santé, qui doivent essuyer les plâtres et payer le prix de l'incurie des pouvoirs publics face au passage en force des industriels de l'agrochimie.

MAÏS

Surcoût matières premières

(15% soja et 80% maïs)

+ 10
€/tonne

Surcoût formule aliment

+ 8
€/tonne

Surcoût poulet vif

(Indice de conversion = 3,2)

+ 25,6
€/tonne

Surcoût poulet sortie abattoir

(Rendement d'abattage = 70%)

+ 36,57
€/tonne

(= + 3,6 cts/kg)

SOJA

+ 30
€/tonne

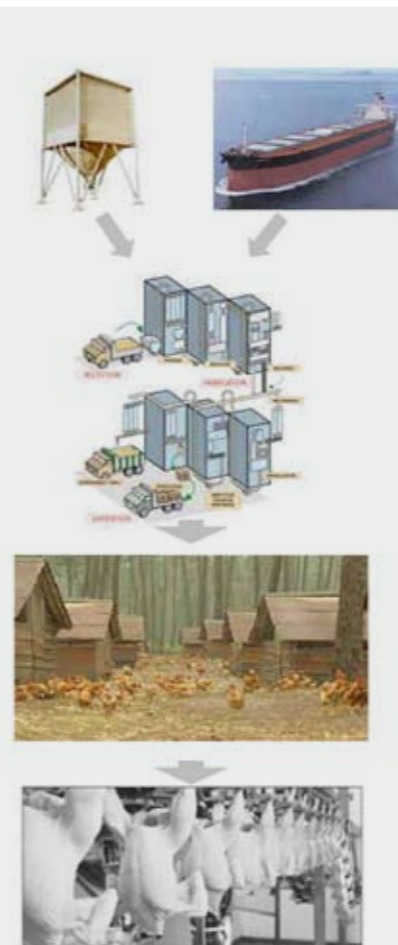
(Prime OGM < 0,9%)

+ 4,5
€/tonne

+ 14,4
€/tonne

+ 20,57
€/tonne

(= + 2,06 cts/kg)



Surcoûts d'approvisionnement dans un scénario intermédiaire

Le maïs GM est à nouveau autorisé en France mais peu diffusé, la pression du maïs GM est faible et la compensation versée aux producteurs non GM s'établit autour de 10 €; la prime pour du soja tracé reste aux environs de 30-40 € avec quelques sauts conjoncturels en début d'année. **Le surcoût sur le produit fini est d'environ 6 centimes par kilo, avec des pointes à 9 centimes.**

Conséquences économiques d'un étiquetage

En Allemagne, une loi permettant l'étiquetage des produits issus de la filière sans OGM est entrée en application en septembre 2008. Il sera donc intéressant de voir l'évolution des productions et des prix allemands dans les mois et les années qui viennent mais quelques hypothèses peuvent d'ores et déjà être faites sur les conséquences d'un tel étiquetage :

Sur les producteurs

Les organismes ayant déjà fait le choix d'un approvisionnement sans OGM seraient indéniablement les grands gagnants d'un étiquetage. Ils pourraient reporter les surcoûts liés à leur choix de production et seraient, de fait, moins inquiets concernant une augmentation future du coût de leurs approvisionnements. Ils gagneraient surtout par rapport à leurs concurrents n'ayant pas fait les mêmes choix. En effet, ils auraient un avantage commercial, mais également productif, du fait de leur expérience, si ces concurrents venaient à adopter la même stratégie. Si un étiquetage sans OGM est possible, il risque en effet d'être difficile pour des producteurs de poulets de qualité de ne pas garantir cette caractéristique à leurs consommateurs.

Les producteurs de poulet standard adopteront-ils, quant à eux, des politiques d'approvisionnement sans OGM pour pouvoir bénéficier de l'étiquetage au risque d'être moins concurrentiels ? Tout dépend de la réaction du consommateur.

Sur les consommateurs

L'étiquetage aura pour effet premier de permettre les reports de surcoûts sur les consommateurs et donc d'augmenter le prix des produits sans OGM. Ces surcoûts et les augmentations subséquentes de prix ne seront néanmoins importants que si le prix du maïs non GM augmente – c'est à dire si du maïs GM est mis en culture en France. Dans un contexte où les OGM seraient généralisés, manger sans OGM serait donc plus coûteux. Si les produits sans OGM restent cantonnés à des segments de qualité, l'étiquetage sans OGM pourrait participer à accroître la segmentation du marché du poulet en accentuant le différentiel de prix, déjà élevé, entre poulets standards et poulets de qualité. Manger sans OGM serait ainsi synonyme d'une consommation haut de gamme et accentuerait davantage la « fracture alimentaire » entre ceux qui peuvent accéder à de la nourriture de qualité et les autres. Un étiquetage sans OGM aurait également pour conséquence d'augmenter la quantité d'informations disponibles sur le produit, au risque de « noyer » le

consommateur. Il aura ainsi à choisir entre des poulets pouvant être distinctement ou conjointement bio, Label rouge, certifiés, standards, entiers, découpés, français, d'origines régionales diverses et/ou sans OGM, en attendant le poulet équitable !

Sur les matières premières non GM

Si l'étiquetage se traduit par une augmentation de la production de poulets (et d'autres viandes) nourris sans OGM, cela créera nécessairement des débouchés supplémentaires aux matières premières non GM. Cette augmentation de la demande se traduirait probablement par une hausse des prix à court terme mais aurait pour conséquence, à plus long terme, à l'instar du soja du Paraná, d'inciter les producteurs à cultiver des plantes non GM et donc à développer une offre importante, pérenne et moins coûteuse en terme de prime non GM. Si c'est le cas, l'étiquetage aura pour effet indirect de réduire les surcoûts de l'approvisionnement non GM.

Conclusion

L'étude du CREG montre clairement que la mise en culture de maïs GM sur le territoire français rendra à terme impossible la consommation de produits exempts d'OGM, qu'ils soient conventionnels ou biologiques. Elle contraindra tous les citoyens/consommateurs français à accepter un peu d'OGM dans toute leur alimentation. Ce « un peu » dépendra du seuil choisi, et de la proportion des cultures GM/non GM. Pour Greenpeace, compte tenu du système inique du pollué payeur, le prix des produits « peu contaminés » sera supérieur aux produits OGM ; plus le seuil sera bas et la pression OGM forte, plus ce différentiel sera fort.

Au vu de la volonté des citoyens européens et français de ne pas consommer d'OGM, des incertitudes sanitaires et de leurs impacts écologiques irréversibles, il ne faut pas cultiver d'OGM en France. C'est le seul moyen de préserver une agriculture de qualité. Greenpeace exige le maintien de la clause de sauvegarde sur le maïs MON 810. La liberté et le droit de produire sans OGM doivent primer.

L'étude du CREG est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://blog.greenpeace.fr/ogm>

GREENPEACE

22 rue des Rasselins - 75020 PARIS
T : 01 44 64 02 02 - www.greenpeace.fr

© Greenpeace France, Octobre 2008

